

D3M ou DEPARTEMENTAL 3 MASCULINS

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

ART. 1 Le Championnat est ouvert aux équipes premières ou réserves des associations participant au championnats nationaux, régionaux et Pré-régional, Départemental 2M.

ART. 2 Il pourra être constitué d'une ou plusieurs poules géographiques suivant le nombre d'équipes engagées.

ART. 3 Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la seconde phase seront qualifiées pour la montée en Départemental 2M, si elles ont au moins une équipe de jeunes qui devront participer et terminer les championnats respectifs (départemental, Interdépartemental ou régional).

ART. 4 Dans le cas où une des deux équipes terminant en tête de championnat ne désirerait pas monter, il serait fait appel à l'équipe classée 3^{ème}. Tous les autres cas seront examinés par la Commission Sportive Départementale.

ART. 5 Règles de participation

Pour une nouvelle association ou équipe « première » :

Nombre de joueurs autorisés : 10 par équipe.

Licence Bc/Vt/Je : 10 maximum, **licence Orange** : 2 maximum, **licence 1C, 2C, T et AST** : 4 maximum. En aucun cas le nombre de joueurs mutés ou prêtés ne peut être supérieur à 4 (sauf si classé « hors championnat »).

Autres équipes

Nombre de joueurs autorisés : 10 par équipe.

Licence Bc/Vt/Je : 10 maximum, **licence Orange** : 2 maximum, **licence 1C, 2C, T et AST** : 3 maximum.

ART. 6 Système prévu :

1^{ère} phase : Les équipes seront réparties en poules géographiques et se rencontreront en matchs aller-retour sur leur terrain respectif dûment homologué.

2^{ème} phase : Pour déterminer le titre de champion et les montées, il y aura une finale en aller-retour entre toutes les équipes du même classement de chaque poule (1A contre 1B, 2A contre 2B,...) les 23/24 mai et 30/31 mai 2026.

Pour l'année prochaine, nous pourrions remettre une D4M si suffisamment d'équipes s'engagent, de ce fait les 9 dernières équipes de la 2^{ème} phase, pourront évoluer en D4M l'année 2026-2027.

- ART. 7 Horaire officiel des rencontres : samedi 20 h 30
Afin d'éviter des dérogations, les associations pourront proposer des horaires pour leur équipe avant le début du championnat.
- ART. 8 Il est possible de faire une demande de dérogation informatiquement sur FBI 21 jours avant la rencontre pour avancer une rencontre ou un horaire. En aucun cas une rencontre ne pourra être reculée, sauf autorisation de la Commission compétente. Sauf si c'est le même week-end. Aucun décalage de rencontre ne pourra être autorisé pour les 2 dernières journées de championnat.
- ART. 9 Toutes les rencontres se joueront en 4 x 10 minutes.
La mi-temps est de 10 minutes
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il doit être effectué autant de prolongations de **5 minutes** que nécessaire.
- ART. 10 L'utilisation de l'emarketV2 est obligatoire.
- ART. 11 Le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique est strictement interdit à l'ensemble des joueurs et acteurs de la rencontre (entraîneurs, arbitres, officiels), lors de l'ensemble des compétitions départementales, 5x5 et 3x3, sur l'ensemble du territoire. Le cas échéant, l'arbitre ne doit pas faire débiter la rencontre. (RSG FFBB article 9.3)
- ART. 12 En dehors de ces dispositions particulières, c'est le règlement sportif du Comité de l'Oise qui s'applique.